



Bulletin Janvier 2022

Edito

Les élu-e-s et mandaté-e-s de la CGT ST Crolles vous souhaitent une bonne année 2022 !!!

*Dans une période tumultueuse,
Perturbée par la haine et les heurts
Dont se nourrissent les agitateurs,
Porteurs d'une société miséreuse.*

*Nous voilà travailleurs et travailleuses,
A combattre les pressions et les peurs,
En rassemblant nos esprits et nos cœurs,
Fondateurs d'alternatives heureuses.*

*Unis dans le syndicat CGT,
Pour être certains que ne soit jamais
Laisse un seul camarade à genoux.*

*Coquelicots portant l'espoir en semence,
Associant nos forces, nos différences,
Nous resterons debout : tout est à nous !*

COVID : La CGT Alerte et se bat pour un renforcement des mesures collectives :

Début Décembre, nous alertons la direction sur le besoin d'être proactif et renforcer nos mesures de prévention collectives **afin d'assurer au mieux la santé des salarié-e-s et poursuivre nos activités dans les meilleurs conditions durant cette vague !**

27 Décembre nous remontons de premiers signaux inquiétants de contaminations au sein des mêmes équipes / ateliers. Nous provoquons un CSE extra qui aura lieu le 7/01/22. Nous n'obtenons que la suspension des réunions d'équipes et un léger renforcement du télétravail. Mesures beaucoup trop faibles par rapport à ce qu'on avait précédemment !

Face à l'explosion du nombre de cas début janvier, anormalement haut chez les équipes postées notamment, nous saisissons l'inspection du travail avec un courrier détaillé pointant les sources de contaminations possibles sur le site. **L'inspectrice réalise une inspection le 12/01.**

Suite à sa venue, un CSSCT extraordinaire est convoqué le 19/01. L'inspectrice a émise des préconisations que nous allons soutenir !

Avenir de l'industrie des semi-conducteurs : curieux silence de la France... et de ST

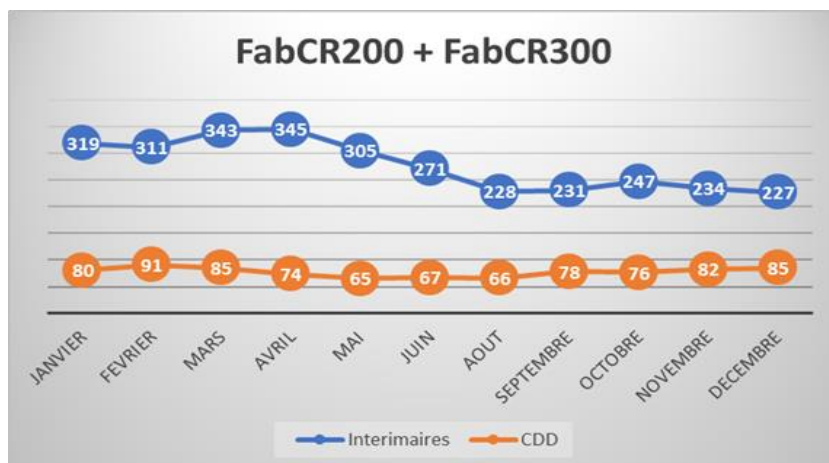
Si l'on suit attentivement les débats sur la « relance » de l'industrie européenne des semi-conducteurs, débats « relancés » par la crise Covid, on observe un curieux et persistant silence du gouvernement français à propos des propositions de M. Breton... un silence d'autant plus « fort » qu'en Allemagne on s'active plutôt...

Par ailleurs, bien que pour ST, tout se passe actuellement pour le mieux (chiffre d'affaires de 12 Md\$ anticipé de deux ans), quel avenir nous est réservé à moyen et long terme, sachant que ST a laissé tomber la R&D sur les nouvelles technologiques ?

Bon nombre d'équipes à Crolles travaillent sur des anciennes technologies dont nous maîtrisons le cœur. Nous faisons du neuf avec du vieux et cela fonctionne bien pour le moment... Mais pourrions-nous, dans le futur, travailler sur des technologies de pointe si nous ne maîtrisons plus le cœur ?

LA CAMPAGNE CGT CONTRE LA PRECARITE SE POURSUIT ! TITULARISONS NOS PRECAIRES !

En 2021, à la suite des actions menées par la CGT, le sujet de la précarité a enfin été pris en compte par la direction. On a vu un certain nombre de titularisations, diminuant le taux de précarité sur le site de Crolles. Pour autant, nous restons vigilants et exigeons de nouvelles titularisations, compte tenu des perspectives de croissance d'activité et du nombre important de ruptures de contrats CDI pour Crolles (194 en 2020 et 216 en 2021).



Syndiquez-vous sur [cgt.fr](https://www.cgt.fr)





Agir ensemble pour une Convention Collective Nationale



LA LUTTE DOIT CONTINUER DANS LES ENTREPRISES !!!

Depuis maintenant 6 ans, la négociation entre le patronat de la Métallurgie (UIMM) et les 4 syndicats représentatifs (CGT, CFDT, CFE-CGC, FO) est ouverte pour une convention collective nationale, visant à remplacer pour les salarié-e-s de ST, la convention collective parisienne pour les OATAM et la convention collective nationale pour les IC.

Tous les acquis depuis des dizaines d'années, qui font le droit du travail dans notre branche ont été renégociés, les projets mis en réserve pour chacun des thèmes de négociations sont mis à signature en janvier 2022 : classifications, temps de travail, santé et conditions de travail, droits individuels, emploi et formation professionnelle, protection sociale, dialogue social en entreprise, rémunération.

Le 25 novembre 2021, 7000 métallurgistes venus de toute la France ont manifesté à Paris pour exiger que le projet de convention collective nationale, porté par le patronat, soit un projet de progrès pour les salarié-e-s et non pas une régression sociale sans précédent. Mais, cela ne semble pas suffire car le patronat est soutenu dans son projet par la CFDT, la CFE-CGC et FO qui ont marqué leur intention de le signer !

Une nouvelle fois, face au détricotage du droit du travail, comme cela a pu être le cas lors des ordonnances Macron, la CGT se retrouve seule comme organisation syndicale à vouloir défendre les droits des salarié-e-s. Depuis 2016, la CGT informe seule sur l'existence de cette négociation essentielle.

Nous appelons donc tous les salarié-e-s de ST à interpeller les élu-e-s des organisations CFDT et CFE-CGC qui ont fait part de leur intention de signer le projet patronal de convention collective nationale sans consulter ni informer les salarié-e-s concernés par celle-ci. Et si le patronat trouvait des signataires sans validation des salarié-e-s, à agir pour empêcher sa mise en œuvre prévue au 1^{er} janvier 2024.

COMME PREMIERES ACTIONS, LA FEDERATION CGT METALLURGIE (FTM-CGT) PROPOSE :

- Dans le respect de la démocratie syndicale, la Fédération CGT de la métallurgie lance une consultation auprès de l'ensemble de la métallurgie pour avoir votre avis sur quelques-unes des dispositions néfastes du projet patronal de convention collective nationale, et nous espérons que vous serez nombreux à répondre au questionnaire (5 minutes à remplir) :



Questionnaire
Strictement
Anonyme

-De participer à la mobilisation nationale et interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi, prévue le 27 janvier 2022 car le projet patronal de convention collective nationale prévoit : pas d'évolution automatique des coefficients (Tech et IC concernés) ; diminution de la prime d'ancienneté (OATAM concernés) !

Mobilisation Nationale Interprofessionnelle pour L'Augmentation des Salaires et pour l'Emploi



Grève et Manifestation

Jeudi 27 janvier 2022

Grenoble - 10h – Alsace Lorraine/Gare

Personne ne peut ignorer le contexte social et économique, les **augmentations** des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et finalement **du coût de la vie** pour toutes et tous, jeunes, actifs, privés d'emploi et retraités.

C'est un nouveau record. Dans la zone euro, **les prix ont grimpé de 5 % en décembre sur les douze derniers mois**, a annoncé récemment Eurostat, l'institut européen de statistiques. Du jamais vu depuis qu'Eurostat calcule chaque mois l'inflation, c'est-à-dire depuis 25 ans.

Personne n'ignore que seuls **les salaires**, les pensions et les aides et allocations **continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications** dans le privé comme dans le public.

Personne n'ignore également, que **ce n'est pas l'argent qui manque, mais sa répartition**. En 2021, plus de 300 milliards d'euros ont été captés par les 500 plus grandes fortunes. La part des bénéfices versée aux actionnaires est passée de 30 % à 85 % en quarante ans. 210 milliards d'euros ont été versés aux entreprises dans le cadre des plans d'urgence et de relance liés à la pandémie, sans véritable contrôle.

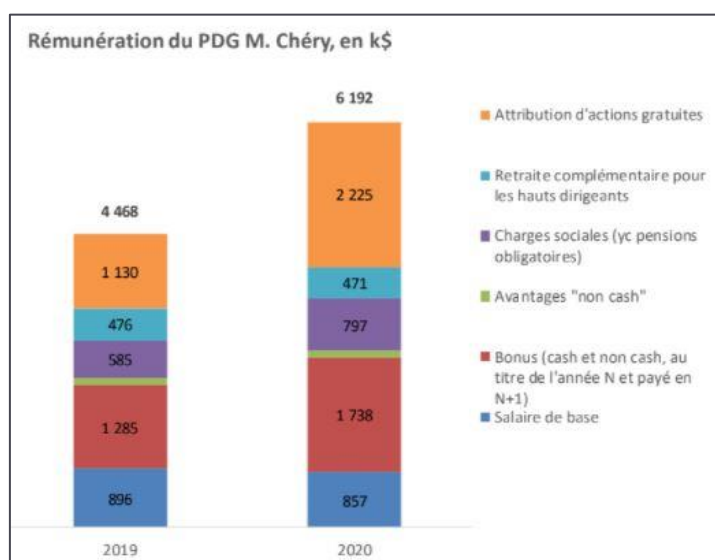
SALAIRES CHEZ ST : NOUS NE SOMMES PAS QUITTES !



Rappelons que la CGT avait salué la mesure de hausse générale des salaires de 3%, prise fin

2021 par M. Chéry... bien qu'elle ait, à peine, compensé l'absence de politique salariale en 2020, dans un contexte où les dividendes continuaient d'être distribués et que la rémunération de M. Chéry a été augmentée.

Evidemment, en ce début 2022, la poussée inflationniste ainsi que les efforts consentis par les salarié-e-s pour répondre aux objectifs croissants d'activité, rebattent la donne pour les prochaines NAO prévues pour bientôt et pour lesquelles, la CGT appelle à se mobiliser dès le 27 janvier...



Signature CGT de l'Accord SENIORS POSTES

A la demande du syndicat CGT, la direction a ressorti de ses cartons le projet d'accord pour les séniors postés qui avait été négocié fin 2019 et qui n'avait pas obtenu, à l'époque, une signature majoritaire des organisations syndicales.

Pour rappel, nous avons conditionné notre signature à la consultation des salarié-e-s qui très majoritairement avait été défavorable.

Mais depuis, lors de nos tours d'équipe, des salarié-e-s de plus en plus nombreux nous ont interpellé sur leurs difficultés de ne pas pouvoir bénéficier de dispositions d'aménagement, après plusieurs années de travail chez ST ou proches de la retraite.

La CGT a donc finalement signé l'accord relatif aux séniors postés, applicable jusqu'à la fin 2022, en attendant que s'ouvrent de nouvelles négociations...

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD

Critères d'éligibilité : équipes « journée » (1,2,4), 5 ans et moins avant départ en retraite à taux plein OU 28 ans d'ancienneté dont 10 ans en horaires postés ; équipes « nuit » (3,5), 5 ans et moins avant départ en retraite à taux plein OU 26 ans d'ancienneté dont 10 ans en horaires postés.

Décalage des horaires de travail :

- Eq1 et Eq2 : 2h matin ou après-midi ; 1h matin et après-midi
- Eq4 : 1h samedi et dimanche
- Eq3 et Eq5 : 2h permettant d'avancer ou reculer la prise de poste

Mise en place d'une équipe fixe pour les équipes « nuit » : pour cela, il faut trouver un binôme dans l'Eq 3 si vous êtes en Eq5 et inversement. Attention, votre rémunération sera liée au nouveau temps de travail.

La mobilité inter-équipes :

- Eq3, Eq5 -> Eq1, Eq2, journée : intégration dans le salaire de base de 10% du salaire de base antérieur
(Mesure supplémentaire pour équipes « nuit » si vous avez 45 ans et plus ET vingt ans d'ancienneté postée : maintien de la prime d'équipe « nuit », 3 mois à 100% et 3 mois à 50%)
- Eq4 -> Eq1, Eq2, journée : intégration dans le salaire de base de 10% du salaire de base antérieur
- Eq1, Eq2 -> journée : intégration dans le salaire de base de 5% du salaire de base antérieur

Affectation sur des postes moins sollicitant : pas d'affectation sur FSI*.

Développement du tutorat : mission mise en place deux ans avant la retraite à taux plein.

Retraite progressive : dispositif réglementaire pour les salarié-e-s ayant au moins 60 ans (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12842>).

Réduction du temps de travail (temps partiel aidé) – référence au plan unilatéral contrat de génération du 5 décembre 2017 : dans les trois ans avant le départ à la retraite, pour tous les salarié-e-s de 57 ans et plus (postés et non postés), possibilité de passage à temps partiel entre 80% et 100% avec prise en charge des cotisations vieillesse et retraites complémentaires calculées sur la base d'une rémunération reconstituée à 100% et indemnité compensatrice dont le taux est égal à 10% du salaire de base antérieur (hors primes d'équipe et industrielle).

Plus d'Actualités

Site internet CGT ST France : stmicro.reference-syndicale.fr

Site internet CGT ST Crolles : cgtstcrolles.fr

Facebook CGT ST Crolles : [Cgt-Stmicro-Crolles](https://www.facebook.com/Cgt-Stmicro-Crolles)